ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION
DÉLIVRÉ AU NOM DE LA COMMUNE
A UNE AUTORISATION PRÉALABLE
D'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne
Arrêté n° U/2024/2-2/15

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 15/02/2024	**Complétée le /**
Récépissé de dépôt affiché en Mairie le :	
Par :	EARL CLAVELOU
Demeurant à :	4 Rue du MAULNY 77167 BAGNEAUX-SUR-LOING
Représenté par :	Monsieur Benoit CLAVELOU
Pour :	Pose d'une enseigne parallèle
Sur un terrain sis à :	4 RUE DU MAULNY Cadastré : AB700 Superficie du terrain : 89157 m²

Référence dossier
N° AP 77016 24 0001

VU la demande susvisée,
VU le code de l'environnement les articles L 581-1 et suivants,
VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 82-211 du 24.02.1982 portant règlement national des enseignes,
VU l'article 17 de la loi Climat et Résilience,
VU la demande d'autorisation préalable présentée le 15/02/2024 par EARL CLAVELOU demeurant 4 rue du MAULNY -77167 BAGNEAUX-SUR-LOING,

Le Maire

ARTICLE 1.-: Le demandeur est autorisé à effectuer les travaux décrits dans le présente demande

ARTICLE 2.-: Les objets constituant l'enseigne doivent être maintenus en bon état.

ARTICLE 3.-: Le pétitionnaire sera dans l'obligation de retirer l'enseigne relative à l'activité si celle-ci s'achève.

Nota : Dans le cas de modification du dispositif d'enseigne, une nouvelle demande devra être présentée en Mairie.

A Bagneaux-sur-loing, le 15 février 2024
Le Maire,

Claude JAMET